



Pluies et orages du 21 septembre 2025

Fiche de recensement des dégâts et des pertes

A retourner par mail à : j.ange@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Ce document ne constitue pas une demande d'indemnisation des pertes. Il permet de recenser les exploitations sinistrées, quelque que soit les cultures, et de réaliser une estimation des dégâts.

EXPLOITATION
NOM Prénom :
Raison sociale si société :
N° de portable :
Email :
Adresse :
N° SIRET :

Pluies et orages du 21 septembre 2025
Commune(s) du sinistre :

Avez-vous une assurance récolte multirisques climatiques ? OUI NON

Avez-vous une assurance monorisque (type assurance grêle) OUI NON

Si oui, risque climatique couvert :.....

Cultures sinistrées	Surface présente sur l'exploitation	Surface sinistrée	Taux estimé de la perte de récolte
haha%
haha%
hahaha
haha%

Commentaires, remarques :

Questionnaire rempli le : Signature :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à recenser et évaluer les dégâts occasionnés par le gel. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.